

**Commune de  
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général  
Du lundi 27 avril 2015**

\*\*\*\*\*

*Isolation périphérique  
et réfections  
– Bâtiment communal –*

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU  
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

**Relatif à la demande de crédit pour l'isolation périphérique  
et réfections – bâtiment communal -**

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, vous acceptiez une demande de crédit à hauteur de Fr. 30'000.00 pour l'isolation des combles et le drainage du pied de façade Est de la Maison de Commune.

Puis, le 18 décembre 2014, un montant de Fr. 160'000.00 était soumis à votre approbation pour la rénovation de l'appartement situé dans le bâtiment communal. Ces travaux sont quasi terminés et redonnent une valeur à notre bâtiment.

Le Conseil communal a estimé qu'il est nécessaire de terminer tous les travaux qui permettent à ce bâtiment d'être totalement entretenu pour les années à venir et éviter sa dégradation.

Dès lors, et afin de ne pas vous soumettre plusieurs fois des demandes de crédit, des devis ont été établis afin de vous présenter une situation globale.

Il s'agit des travaux suivants :

1) Isolation périphérique du bâtiment et peinture extérieure	80'000.00
2) Changement des dernières fenêtres	13'000.00
3) Peinture intérieure (rez-de-chaussée et corridor + salle du 1 <sup>er</sup> étage)	20'000.00
4) Lames au plafond corridor entrée	8'000.00
5) Changement porte côté Eglise	5'000.00
6) Fond dans la salle du 1 <sup>er</sup> étage	10'000.00
7) Réfection mur des archives sous-sol	10'000.00
Divers et imprévus	20'000.00
<b>Total</b>	<b>166'000.00</b>

- 1) Isolation périphérique du bâtiment et peinture extérieure :** Actuellement le bâtiment n'est qu'à moitié isolé, d'où la décision de terminer ce travail et isoler les deux façades restantes. Nous pourrions ainsi compter sur une économie de chauffage et le bâtiment sera également bien remis en valeur. Puis décision a été prise de procéder à la peinture extérieure du bâtiment, ce qui est d'autant plus judicieux que les échafaudages seront posés. Pour donner suite à la demande de la commission financière, il a été décidé de faire les 4 façades et ainsi avoir le bâtiment totalement rénové.

- 2) **Changement des fenêtres** : La plupart des fenêtres ont été changées et plus récemment celles de l'appartement. Il reste une dizaine de fenêtres qui sont dans un état très vétustes et laissent passer le froid. De nouveau, l'isolation sera améliorée et permettra un gain de chauffage.
- 3) **Peinture intérieure** : Les salles du rez-de-chaussée, le corridor d'entrée ainsi que la salle du premier étage ont besoin d'un rafraîchissement.
- 4) **Le plafond de l'entrée** : Nous avons pu constater que le plafond est en piteux état et est troué par endroit. De plus, de par sa structure, il ne peut pas être nettoyé. Par conséquent, il serait plus judicieux de prévoir un plafond en lames qui pourra être entretenu plus facilement à l'avenir.
- 5) **Changement de porte du côté de l'église** : La porte est fortement endommagée et il est nécessaire de la changer complètement. Il est également prévu d'avoir une porte avec la meilleure isolation possible.
- 6) **Fond salle 1<sup>er</sup> étage** : Cette salle deviendra une salle de réception et de conférence. Les séances du Conseil général pourront à l'avenir s'y dérouler.
- 7) **Réfection mur des archives sous-sol** : Lors de l'assainissement des locaux des archives au sous-sol, nous avons constaté, une fois les documents enlevés que les murs ont été passablement endommagés par l'humidité. Par conséquent, des travaux de maçonnerie sont prévus pour remédier à ces dégâts.

Ces travaux terminés, le bâtiment sera totalement en ordre et ne nécessitera plus de réfections dans les années à venir.

Il est à relever qu'au bouclage des comptes 2013, ce bâtiment qui relève du patrimoine administratif ne présentait aucune dette. Il était totalement amorti.

En tenant compte des dépenses effectuées sur 2014 ajoutées à celle prévues en 2015, la dette totale serait alors, au total, de Fr. 356'000.00. Selon la nouvelle loi sur les finances en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le taux d'amortissement pour ces différents amortissements peut être pondéré à 5%.

Par conséquent, il s'élèverait au total à Fr. 17'800.00 par année sur 20 ans. A déduire, la part de la recette perçue pour la location de l'appartement soit : Fr. 14'400.00. Il en résultera une charge nette de Fr. 3'400.00/année.

Nous estimons ce montant raisonnable pour garantir la pérennité de notre patrimoine.

Afin de pouvoir débiter les travaux, nous vous demandons de bien vouloir accepter le crédit qui vous est proposé.

La Côte-aux-Fées, le 27 avril 2015

\*\*\*\*\*

# **Le Conseil général de La Côte-aux-Fées**

vu le rapport du Conseil communal, du 27 avril 2015;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;  
sur la proposition du Conseil communal ;

## **A R R E T E**

- Article premier** Un crédit de Fr. 166'000.-- est accordé au Conseil communal pour l'isolation périphérique et réfection dans le bâtiment communal.
- Article 2.-** La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements n° 14.143.00 et amortie au taux de 5%.
- Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 27 avril 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE PRESIDENT :                      LE SECRETAIRE :

Stéphane Guillaume      Fabien Pétremand